



Vu le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;

Vu l'arrêté du 4 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles ;

Nancy, le 18 octobre 2022

ARRÊTÉ

Article 1 : Un concours externe de recrutement de professeurs des écoles stagiaires en langues régionales des pays mosellans est ouvert dans l'académie de Nancy-Metz au titre de l'année 2023.

Article 2 : Le registre d'inscription de la session 2023 est ouvert du mardi 18 octobre 2022, à partir de 12 heures, au vendredi 2 décembre 2022, à 12 heures, heure de Paris sur le site Internet www.devenirenseignant.gouv.fr.

Article 3 : Madame la Secrétaire Générale de l'Académie de Nancy-Metz et Messieurs les Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Richard LAGANIER